



Commune de Montagny

Décembre 2018 – No 10

L'Édito du Syndic

Chères Montaniacoises, chers Montaniacois,

Passant de l'heure d'été à l'heure d'hiver, va-t-on enfin n'avoir plus qu'une et même heure durant l'année ? Le suspens semble continuer de durer depuis une quarantaine d'années...L'on venait alors à justifier la mesure en disant notamment faire des économies d'énergie...d'autres objectaient avec toutes sortes d'arguments... La Roue du Temps tourne inexorablement... L'on nous prédisait plus tard encore la mort des forêts... le constat est autre...Selon certains prévisionnistes, nous n'aurions eu plus une goutte de pétrole à ce jour. Depuis, la Suisse a voté la fin du nucléaire...l'on aura peut-être le nucléaire de nos voisins, le gaz d'ailleurs ou encore l'énergie des centrales à charbon d'Allemagne...La solution est déjà trouvée à la très verte et vertueuse « Yakaland » où les émissions de CO2 sont au plus bas et où les impôts vont finir d'asphyxier toute l'économie et les derniers contribuables, taillables et corvéables à merci.

...un mauvais rêve? ...tant bien que mal, la Terre tourne et les cycles de changements s'opèrent...

De la nuit à la Lueur du monde...nous voici donc déjà dans le Temps de l'Avent et l'Etoile brille à nouveau sur les hauteurs de Montagny... Les nombreuses lumières prédisent une période festive...Noël s'annonce !

Durant cette dernière année, de nombreuses réjouissances ont eu lieu : l'Abbaye, la Fête de la Musique, les manifestations de la Société de Jeunesse ou de « Montajoie », la célébration du 1^{er} août, la Sortie des « Seniors » ; cette dernière a permis et permettra d'honorer tout particulièrement les jubilaires, dont M. André Rotzer, notre doyen qui a fêté son 90^{ème} anniversaire. Félicitations !

Comme chaque année pour les Juniors, indiquons que la Commune soutient les passeports vacances pour les enfants et les adolescents !

Par ailleurs, la Municipalité a eu récemment le plaisir de recevoir un groupe de Polynésiennes qui ont pu se délecter de l' « exotisme » de notre contrée avec un brouillard de circonstance...elles en étaient très heureuses ! Ce fut un moment très convivial et fort intéressant.

En fin d'année généralement, la Municipalité invite aussi les nouveaux(-elles) citoyens(-ennes), les nouveaux(-elles) habitants(-es) et plusieurs invité(e)s afin de faire plus ample connaissance.

Sommaire :

| | |
|-------------------|---------|
| L'Édito du Syndic | 1 - 2 |
| Conseil communal | 3 |
| Infos diverses | 4 - 13 |
| Montajoie | 14 - 15 |
| FSG | 16 |
| Evènements | 17-18 |
| Annonces | 19 |

En ce qui concerne la chose publique, les dossiers avancent à diverses vitesses, selon des priorités, l'importance, l'urgence ou selon le fait que la compétence soit communale ou qu'elle ne le soit pas...

Saluons encore toutes les entreprises et les nouvelles entités qui se sont installées à Montagny ! Tout récemment, un cabinet de physiothérapie et tout prochainement un cabinet médical de gynécologie et de pédiatrie ! Tout ceci est réjouissant et utile...

Votre Municipalité a le souci de faire de son mieux pour la collectivité, tout en sachant que tout ne peut pas toujours être réalisé tout de suite, compte tenu des moyens. Une bonne nouvelle : les impôts n'augmenteront pas l'an prochain, même si les perspectives ne sont guère réjouissantes au vu des charges imposées ou encore des effets de la RIE III cantonale.

Tout cela est musique d'avenir proche...

Si vous êtes mélomanes, n'hésitez pas à assister à la nouvelle saison musicale 2018/19 des « Concerts de Grandson » et du « Montagny Baroque » ! Vous trouverez le programme dans le présent bulletin.

Au nom de la Municipalité et mon nom, je vous souhaite, d'ores et déjà, une très belle fête de la Nativité, marquée par la ferveur et l'espérance.

Que l'An 2019 vous apporte de nombreuses satisfactions : santé, bonheur et prospérité ! Cette nouvelle année est importante pour Montagny puisqu'elle fête un jubilé : le 250ème anniversaire du Temple ! Diverses manifestations marqueront ce jubilé ; il y aura le concert du 24 mars, le récital de Chor'hom et d'autres bons moments qui vous seront proposés...

Meilleurs Vœux, à vous toutes et à vous tous !

Très cordialement,
Le Syndic Frédéric R. Rohner



Extraits de Procès-Verbaux



Séance du 4 juin 2018:

Présidence : M. Jean-Marc Cochet, président

Présents : 23 membres

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :

- approuvé les comptes 2017 avec **Fr. 5'193'465.63** aux revenus, **Fr. 5'249'212.16** aux charges, laissant apparaître une **perte de Fr. 55'746.53** après amortissements, attributions et prélèvements aux fonds de réserve
- approuvé le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017
- renouvelé les organes du Conseil communal :
 - *Président* : **M. Jean-Marc Cochet**
 - *Vice Présidente* : **Mme Corinne Baltar**
 - *Scrutateurs* : **Mme Fabienne Steiner et M. Jean-Marc Layaz**
 - *Scrutateurs-suppléants* : **MM. Olivier Perret et Jean-Jacques Gonin**
 - *Commission de gestion* : Président : **M. Frédy Stoll**

Membres : **Mme Sandra Van Olmen Ray**
Mme Elisa Mira
M. Pierre-Yves Juillerat
M. Cyril Jeanneret

Suppléants : **Mme Corinne Baltar**
M. Marc-Olivier Burdet

Séance du 15 octobre 2018:

Présidence : M. Jean-Marc Cochet, président

Présents : 18 membres

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :

- adopté le préavis 20/18 concernant l'arrêté d'imposition pour 2019 au taux inchangé par rapport à 2018 de 65% de l'impôt cantonal de base ; l'impôt sur les divertissements de 5% a été supprimé
- reçu de M. Marc-Olivier Burdet une question à l'adresse de la Municipalité, concernant la « problématique de la pollution lumineuse par l'éclairage public », ainsi qu'un vœu concernant la « mise à disposition de bancs à l'intérieur du village et dans son pourtour »
- pris acte de la démission du Conseil communal pour cause de déménagement, de M. Frédy Stoll.

Prochaine séance du Conseil communal

le 10.12.2018 à 20h00

A la salle du Conseil

Nous souhaitons à toutes et à tous la cordiale bienvenue.

Déneigement

Nous rappelons aux propriétaires de véhicules automobiles que ceux-ci, garés en bordure des routes, gênent le passage de la lame à neige.



La commune décline toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés aux véhicules mal parqués.

Merci de votre compréhension !

Ramassage du papier, carton et ordures



Pas de ramassage du papier et carton en décembre.



Rappel : Ficeler solidement les papiers par paquets.

Pendant la période des Fêtes de fin d'année, le ramassage des ordures aura bien lieu les jeudis 27 décembre 2018 et 3 janvier 2019.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et collaboration.

Service de la Voirie et des Bâtiments

Déchetterie – horaire de fin d'année

La déchetterie intercommunale sera ouverte selon les horaires spéciaux suivants :

Vendredi 21 et samedi 22 déc. : ouverture normale

Lundi 24 déc. : horaire spécial 15h–17h
Mardi 25 au jeudi 27 déc. : fermé

Lundi 31 déc. : horaire spécial 15h–17h
Mardi 1^{er} au jeudi 3 janv. 2019. : fermé

Vendredi 28 et samedi 29 déc. : ouverture normale

Dès vendredi 4 janv. 2019 : réouverture selon l'horaire normal



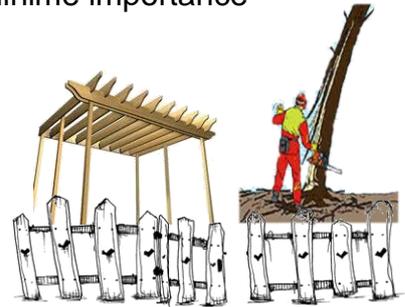
Police des constructions : demande d'autorisation

Autorisation municipale :



Nous rappelons que les travaux suivants sont soumis à autorisation ou doivent être annoncés à la Municipalité :

- Rénovations extérieures
- Constructions d'une pergola non couverte
- Construction d'un abri à vélo non fermé d'une surface maximale de 6m²
- Clôtures ne dépassant pas 1,20m de hauteur
- Aménagements extérieurs, excavations et travaux de minime importance
- Abattage d'arbre en fonction du diamètre
- Démolitions de bâtiments de minime importance
- Haies jusqu'à 2m de hauteur



Les travaux importants, en particulier les vérandas, chauffées ou non, doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire, éventuellement avec dispense d'enquête publique.

La pose de panneaux solaires n'est pas soumise à autorisation, mais l'administration communale doit être informée, via le formulaire ad hoc.

Ces obligations découlent de l'art. 103. al.1 de la LATC.

En cas de doute, veuillez-vous adresser à l'Administration communale ou au Municipal de la police des constructions, M. Jean-François Ballif.

Police des constructions : Aérer et éviter l'humidité



1. Origine de l'humidité dans l'habitat :

- Production de vapeur due à l'utilisation d'eau chaude, à la cuisson, aux lessives, etc.
- Respiration et transpiration des occupants et des plantes

2. Mélange de l'humidité avec l'air :

La vapeur se dissout dans l'air et devient invisible. Cependant, cette humidité subsiste dans l'air qui peut en absorber plus s'il est chaud que s'il est froid.

3. L'humidité s'échappe par le renouvellement de l'air :

Toute construction, même bien isolée, respire par les multiples petits interstices. Même si les fenêtres sont fermées, le volume entier du bâtiment se renouvelle en une ou deux heures, l'air frais prend la place de l'air humide.

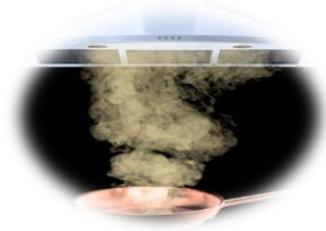
Intervenir où l'humidité est produite



Un couvercle posé sur une casserole a un double avantage :

- Il évite une production excessive de vapeur dans l'appartement.
- Une importante quantité d'énergie ne servant qu'à vaporiser l'eau est ainsi économisée et profite mieux à la cuisson.

Une hotte d'aspiration permet d'évacuer la vapeur et les mauvaises odeurs lorsque l'on cuisine.
Il est aussi possible de cuisiner avec la porte fermée, en ouvrant brièvement la fenêtre par la suite.



L'air des locaux surchauffés devient trop sec.

Il vaut mieux abaisser la température, plutôt que d'utiliser un humidificateur.

Après une douche ou un bain, il suffit de fermer la porte, de laisser fonctionner la ventilation ou d'aérer brièvement s'il y a une fenêtre.
Pour éviter des dégâts de condensation, il faut éviter de sécher la lessive dans l'appartement.



Intervenir où l'humidité agit



L'aération brève mais complète des locaux permet d'évacuer rapidement l'excès d'humidité pouvant provoquer des dégâts, sans perdre trop de chaleur. Il est préférable d'aérer deux à trois fois largement durant la journée, plutôt que de maintenir continuellement une faible aération.

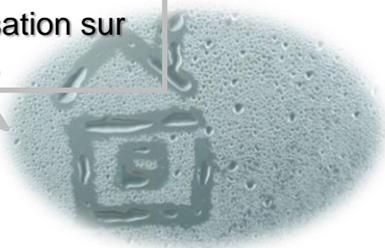
Dans les zones critiques, on peut limiter les dégâts en éloignant de quelques centimètres les meubles placés devant les murs froids, ou en modifiant leur disposition dans la pièce.
Une aération régulière de ces locaux est recommandée.



C'est en améliorant l'isolation défectueuse des murs que l'on résout au mieux ces problèmes.

Formation de la condensation

Condensation sur les vitres



L'air chaud absorbe de l'humidité. Lorsqu'il se refroidit, il libère cette humidité sous forme de condensation.

Par exemple, l'air chaud qui entre en contact avec une vitre froide forme de la buée.

Condensation sur les murs froids



Dans une construction mal isolée, la surface des murs extérieurs est beaucoup plus froide que l'air ambiant.

Cet air chaud chargé d'humidité peut condenser à la surface des murs froids et former des taches sur les parois.

Ce phénomène est renforcé si la température des pièces est trop abaissée.

Dégâts dus à la condensation

Locaux exposés



Les zones de condensation apparaissent principalement dans les locaux humides. La condensation se manifeste par l'apparition de taches grises constituées de poussière collée, de moisissures, ou la présence de mauvaises odeurs, des décollements de tapisseries peuvent avoir la même origine.

Zones typiques



Les traces apparaissent sur les éléments de la construction en contact avec l'extérieur, au bas des murs, ou à l'intersection du mur et du plafond.

Derrière les meubles, tableaux, tissus appliqués contre le mur, ou dans les placards le manque de circulation d'air provoque les mêmes dommages.

Condensation dans les murs



Tous les matériaux de construction sont plus ou moins poreux.

L'air chaud humide diffusant à travers un mur condense lorsqu'il rencontre une zone froide.

L'eau ainsi formée s'accumule et endommage la construction.

Police des constructions : haies

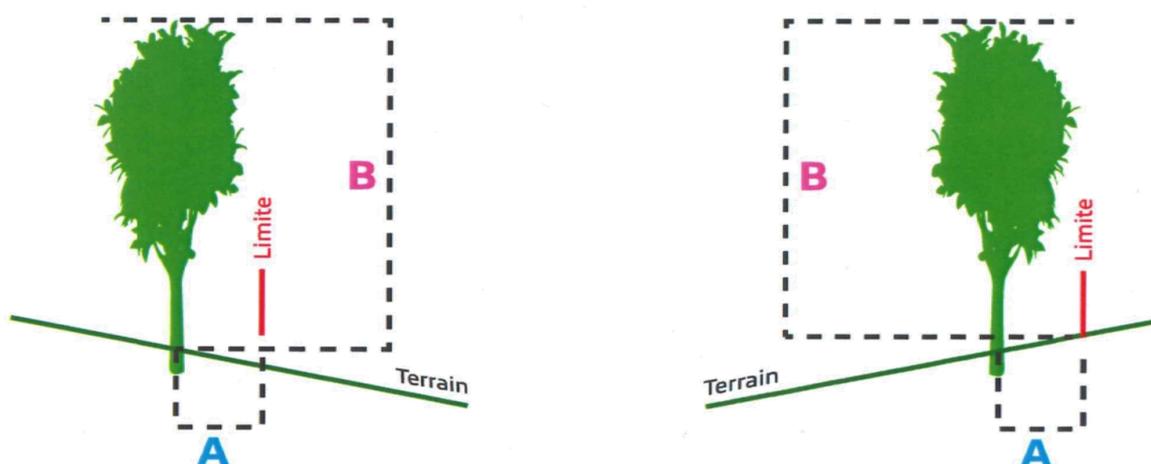
Hauteur et distance à respecter le long des limites de propriétés !

Code rural

- Art. 37 Le propriétaire d'un fonds ne peut le clore par une haie vive à une distance moindre de cinquante centimètres de la limite, ou d'un mètre si le fonds voisin est situé en zone agricole ou intermédiaire.
- Art. 38 La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est en zone agricole ou intermédiaire.

Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance (égale au deux tiers de ce qui excède la hauteur légale).

| <i>Distance à la limite A</i> | <i>Hauteur totale B</i> |
|-------------------------------|--------------------------|
| 0.50 m + 0.00 m = 0.50 m | 2.00 m + 0.00 m = 2.00 m |
| 0.50 m + 0.67 m = 1.17 m | 2.00 m + 1.00 m = 3.00 m |
| 0.50 m + 1.33 m = 1.83 m | 2.00 m + 2.00 m = 4.00 m |
| 0.50 m + 2.00 m = 2.50 m | 2.00 m + 3.00 m = 5.00 m |



- Art. 46 Les distances prescrites aux articles 37 et 38 se calculent du centre du pied de la plante perpendiculairement à la limite la plus rapprochée.
- Art. 47 Les hauteurs prescrites pour les plantations se calculent à la limite du fonds voisin.

Toutefois, lorsque le pied de la plante est situé à un niveau plus élevé que la limite, la hauteur légale autorisée est calculée depuis le terrain naturel au pied de la plante.

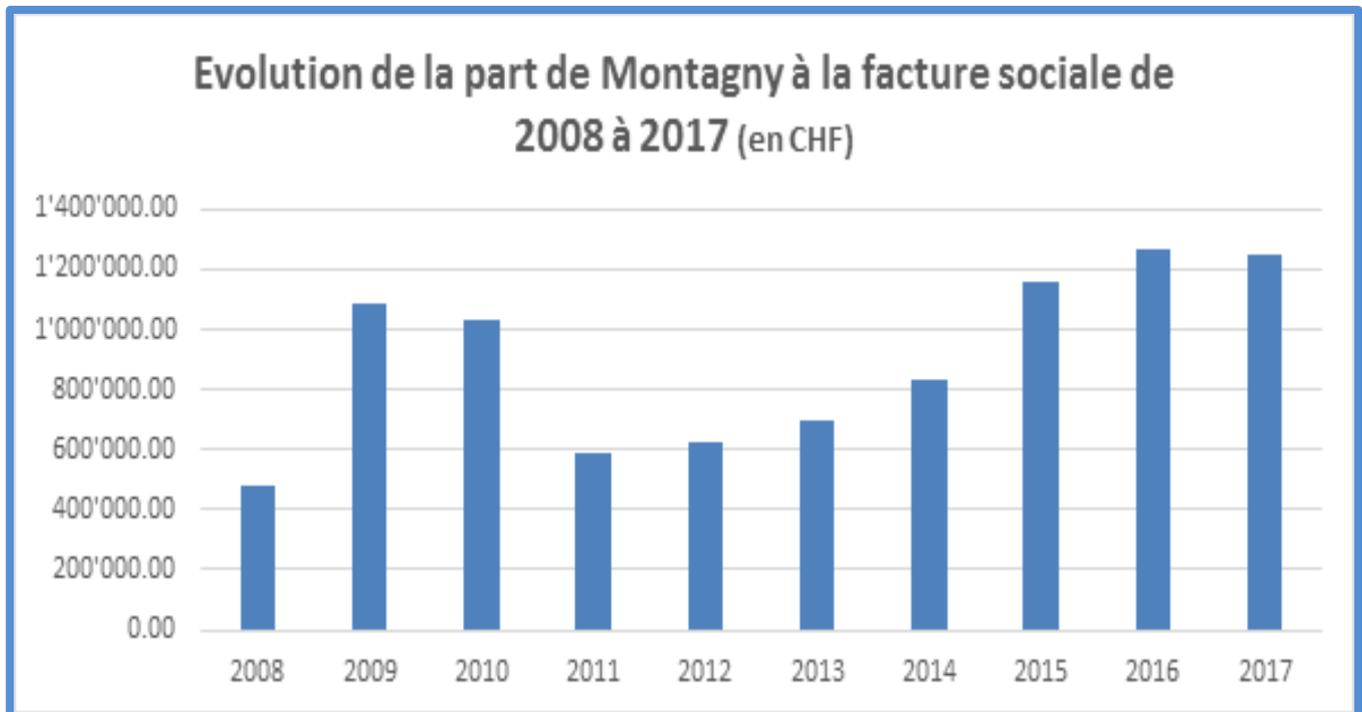
Finances communales : la facture sociale dans tous ses états !

Tout élu vaudois provenant d'un législatif ou d'un exécutif communal a des sueurs froides au moment de parler de la fameuse « facture sociale ». Cette facture, parmi bien d'autres que l'Etat de Vaud adresse aux communes chaque année, a la caractéristique d'être de moins en moins maîtrisée (dépassement systématique de 5 % entre le budget et le décompte final). Contrairement aux autres, elle est en augmentation substantielle, année après année, devenant en 2018 la part la plus importante du budget du canton de Vaud (1.6 milliard en 2017 pour la part de l'Etat à la facture sociale), devant la formation.



Source : P.-A. Lunardi, sur la base des données du Département de la santé et de l'action sociale. Pour les années 2018 et 2019, il s'agit de prévisions.

La situation devient préoccupante. En effet, cette facture est très fluctuante et on le perçoit particulièrement bien dans le graphique ci-après. Ceci est dû à différents facteurs. On peut citer ici le modèle péréquatif vaudois qui permet une redistribution des moyens financiers entre toutes les communes, mais aussi les réformes qu'a subi la facture sociale. En effet, lorsque cette dernière atteint des coûts difficilement supportables par les communes, l'Etat de Vaud revoit sa composition en sortant provisoirement certaines prestations pour la diminuer, ce qui n'empêche pas une croissance continue.

Finances communales - suite

En 2019, les subventions à l'assurance maladie vont croître de 47% par rapport à 2018 pour atteindre 117 millions. Le serpent se mord la queue... La croissance constante des primes d'assurance maladie (LaMal) engendre, pour les contribuables vaudois notamment, des difficultés de paiement qui doivent de ce fait, faire appel au subside de l'Etat. Cela a pour effet une augmentation de la facture sociale pour les communes, qui à leur tour commencent à avoir de plus en plus de peine à la payer. Les communes doivent donc augmenter les impôts communaux (point d'impôt), impliquant ainsi une diminution du pouvoir d'achat du contribuable de la classe moyenne.

La gestion financière des communes se voit non seulement impactée sur sa politique budgétaire, mais également sur sa politique publique.

Les enjeux pour ces prochaines années sont de taille, et les élus vont devoir faire preuve de créativité pour faire face aux besoins et à leurs financements, grâce à une meilleure planification des projets, à l'intercommunalité et à une vision prospective.

Pierre-Alain Lunardi
Conseiller municipal des finances

Routes – sécurité / évaluations de circulation

Site : **Chemin des Haies**Dir. arrivante : **Yverdon**Dir. sortante : **Village**Date : **du 31.08 au 18.09.2018**Limite de vitesse : **50**

| Horaires | Nbre véhi. | Km/h | | | | | | | | | |
|-------------|------------|------|----|-----|------|------|-----|----|----|----|-----|
| | | 10 | 20 | 30 | 40 | 50 | 60 | 70 | 80 | 90 | 100 |
| 00h00-06h00 | 87 | 0 | 0 | 25 | 39 | 20 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 06h00-09h00 | 617 | 3 | 9 | 100 | 335 | 159 | 11 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 15h00-19h00 | 1648 | 2 | 29 | 200 | 805 | 542 | 65 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| 06h00-22h00 | 4989 | 8 | 95 | 645 | 2451 | 1576 | 200 | 14 | 0 | 0 | 0 |
| 00h00-24h00 | 5239 | 8 | 95 | 690 | 2579 | 1641 | 210 | 15 | 0 | 1 | 0 |

Site : **Route de la Perrausaz**Dir. arrivante : **Grandson**Dir. sortante : **Village**Date : **du 24.08 au 31.08.2018**Limite de vitesse : **50**

| Horaires | Nbre véhi. | Km/h | | | | | | | | | |
|-------------|------------|------|-----|-----|------|------|------|----|----|----|-----|
| | | 10 | 20 | 30 | 40 | 50 | 60 | 70 | 80 | 90 | 100 |
| 00h00-06h00 | 114 | 0 | 2 | 7 | 22 | 48 | 31 | 2 | 2 | 0 | 0 |
| 06h00-09h00 | 655 | 0 | 11 | 41 | 120 | 332 | 141 | 8 | 2 | 0 | 0 |
| 15h00-19h00 | 1775 | 4 | 27 | 109 | 363 | 911 | 341 | 19 | 0 | 1 | 0 |
| 06h00-22h00 | 5308 | 5 | 94 | 305 | 1092 | 2710 | 1028 | 71 | 2 | 1 | 0 |
| 00h00-24h00 | 5584 | 5 | 101 | 314 | 1150 | 2843 | 1087 | 79 | 4 | 1 | 0 |

Site : **Route de la Brinaz**Dir. arrivante : **Montagny**Dir. sortante : **Yverdon**Date : **du 13.06 au 08.08.2018**Limite de vitesse : **50**

| Horaires | Nbre véhi. | Km/h | | | | | | | | | | | |
|-------------|------------|------|-----|------|------|-------|-------|------|-----|-----|-----|-----|------|
| | | 10 | 20 | 30 | 40 | 50 | 60 | 70 | 80 | 90 | 100 | 110 | >110 |
| 00h00-06h00 | 1106 | 0 | 8 | 49 | 111 | 399 | 340 | 152 | 40 | 5 | 2 | 0 | 0 |
| 06h00-09h00 | 4240 | 5 | 86 | 210 | 514 | 1600 | 1338 | 409 | 66 | 10 | 1 | 10 | 1 |
| 15h00-19h00 | 13837 | 5 | 258 | 471 | 1421 | 5281 | 4719 | 1348 | 278 | 43 | 10 | 2 | 1 |
| 06h00-22h00 | 39210 | 16 | 769 | 1413 | 4266 | 14882 | 13037 | 3876 | 799 | 119 | 23 | 7 | 3 |
| 00h00-24h00 | 42297 | 16 | 815 | 1501 | 4586 | 16116 | 13997 | 4213 | 881 | 133 | 29 | 7 | 3 |

Venez écouter les Concerts de Grandson

Programme des dimanches 2019 :

Château de Grandson

20 janvier à 17h

Récital piano
Béatrice BERRUT
 BACH-Murdoch
 MAHLER-Berrut
 Franz LISZT



Château de Grandson



10 février à 17h

Quatuor TERPSYCORDES
 Haydn, Bethoven, Schubert
Coproduction : Espace 2 -
 l'Heure musicale

Temple de Montagny 250^{ème} anniversaire

24 mars à 17h

Consort Baroque "atempy"
Véronique RAPIN, mezzo-soprano
Elodie FAVRE, soprano
 Répertoire baroque et pièces de
 1769 environ



Temple de Grandson



5 mai à 17h

Ensemble vocal et instrumental
Pierre de Lune, Genève
Mozart :
 4 œuvres du répertoire sacré
 Directeur : Emmanuel Junod

Depuis 1983

Réservation-location

www.concertsdegrandson.net

024 445 51 10



Montajoie

Allez hop, on marche tous les mardis matins depuis plus de 2 ans, quel que soit le temps, que l'on se retrouve en mini-groupe ou plus nombreux... pas besoin de s'annoncer, rendez-vous juste avant 8h30 entre l'arrêt de bus et le local, avec ou sans bâtons. Ce n'est pas une marche forcée, juste un peu soutenue par moments, mais on arrive toujours à discuter sans y perdre son souffle.

C'est le 3 mars 2016 qu'un groupe de marcheurs est parti de la place du village pour la première marche organisée dans le cadre de Montajoie, sous la conduite de Joan Vadillo.

Deux ans plus tard, le 6 mars 2018 pour être précis, c'était déjà la 100ème ! Des parcours de 7 à 10 km par tous les temps, la météo ne les a jamais arrêtés. Inspiré par les carnets de marche d'André Petitpierre, grand marcheur solitaire mais aussi fidèle du mardi matin, Joan les documente toutes : depuis la toute première promenade, les carnets relatent le parcours et les participants, la distance et la durée de la marche, sans oublier les conditions météorologiques.

On peut ainsi lire quand il y avait de la bise, du brouillard, de la neige et heureusement souvent un brillant soleil dans un ciel bleu !



Les descriptions et les photos reflètent l'inspiration que donnent ces marches, parfois même sous forme de petits poèmes.

Et on a aussi marché lors de la **Journée Santé Montagny du 8 septembre 2018**, avec près de 20 participants qui ont parcouru environ 8 km en moins de deux heures, de la grande salle au bois de Lily et retour, et en passant par le petit pont suspendu dans les « gorges » de la Brinaz !

56 personnes ont participé aux différents ateliers proposés : hip hop pour les enfants, balade tranquille, danses en cercle, gymnastique et automassages chinois.



Les deux ateliers cuisine et goûter ont eu fort à faire pour servir aux participants salades variées et rôti à la broche à midi, puis un choix très coloré de desserts préparés par les pâtisseries en herbe.



Montajoie - suite



Grâce aux bons contacts établis depuis plusieurs années entre les trois communes du projet initial, et aux communications de nos agendas d'activités, nous avons eu le plaisir d'accueillir une quinzaine de personnes de Grandson.

Cette journée s'est déroulée dans les meilleures conditions, les activités ont été fort appréciées et nous prenons d'ores et déjà **rendez-vous en septembre 2020** pour la prochaine !!

Vous le lisez probablement sur les affichettes collées dans divers endroits « stratégiques » de la commune et sur le panneau du local de l'Ancien Collège, nous organisons régulièrement des activités ponctuelles, comme conférences ou présentations de voyages, apéros du soir pour qui n'est pas libre en journée, etc.

Toutes les activités et rencontres, qu'elles soient ponctuelles ou régulières, sont affichées à la fenêtre du local de l'Ancien Collège.

Toutes sont ouvertes à tous les habitants, il n'est pas nécessaire d'être membre de l'association pour y participer.

N'hésitez pas à pousser la porte le jeudi matin pour **partager un café**, c'est libre, c'est animé, on y fait de nouvelles connaissances comme on revoit des visages connus, des voisins, des amis.





FSG - Montagny

La société de gym de Montagny a le plaisir de vous annoncer sa soirée annuelle

En route pour un...



Le 8 et 9 février 2019

Notre société, très active, offre une panelle d'activités au sein de plusieurs groupes :

Enfantines

9-10 ans

10-12 ans

7-8 ans

Dames

Hip Hop 1

Actives

Parents-enfants

13-16 ans

Hip Hop 2

Actifs-mixtes

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter à fsgmontagny@bluewin.ch ou au +41 78 855 16 24

Sortie des Aînés

Le mercredi 7 novembre dernier, les seniors de notre commune se sont rendus au musée Nest à Vevey pour la traditionnelle sortie récréative.



Dans différentes salles, l'histoire de Nestlé est retracée depuis sa création dans le même bâtiment qui abrite le musée aujourd'hui. L'exposition nous donne une bonne compréhension du développement si important de cette multinationale !



De retour à Montagny, les employés communaux et administratifs avaient organisé un souper avec de belles tables, ornées de fleurs et bougies pour donner une touche festive à la soirée. Nous avons en effet saisie l'occasion de célébrer les jubilaires de cette année ainsi que ceux présent de l'année passée.



L'ambiance conviviale démontrait qu'il fait bon vivre à Montagny et que nous avons de la chance d'habiter une commune où on donne la possibilité aux gens de se rencontrer et faire plus ample connaissance.

Au centre ci-dessous, notre doyen, Monsieur André Oscar Rotzer qui a fêté ses 90 ans le 18 août dernier, était également de la partie...

*...entouré à ses côtés à gauche
par :*

Madame Erika Bezençon

et

Monsieur André Petitpierre



...et à droite également par :

Monsieur Jaime Armengol

et

Madame Christa Wüthrich

Paroisse réformée

Du 11 au 15 novembre, six femmes venant la Polynésie française ont été accueillies dans des familles à Montagny, ainsi que par la paroisse réformée de Montagny-Champvent. Découverte du brouillard dans nos rues et au bord du lac ; recherche du soleil à la Vallée de Joux et à Romainmôtier ; visite sous la pluie à Sainte-Croix, heureusement qu'il y avait le musée des boîtes à musique pour se réchauffer... Bref, ces dames ont été gâtées par la météo ! Mais le soleil, elles, elles le connaissent bien, donc ce fut, pour ces dames, une belle aventure !

L'accueil chaleureux de la Municipalité le lundi soir, du Chor'Hom lors de sa répétition du mardi soir, et la belle fête dans le local Montajoie le mercredi soir, avec souper aux saveurs polynésiennes, chants et danses leur ont permis de vivre de beaux moments de rencontres et de partages.



De gauche à droite :
Viviane, Eliane, Jacinthe, Anne-Christine, Ana, Florienne, Albertine et Ernestine.



De gauche à droite :
Florienne, Ana, Ernestine, Pierre-Alain Lunardi, Eliane, Gabriel Caillet, Viviane, Frédéric Rohner, Ernestine, Anne-Christine Rapin, Erica Sjoqvist Muller

Maururu (merci) à la Municipalité, en particulier à Erica Sjoqvist Müller, et à M. le Syndic Frédéric Rohner ; maururu aux familles de Montagny, et en particulier à Jacinthe Teahua pour leur aide précieuse pour que ce séjour laisse de merveilleux souvenirs à ces dames.

Et dès maintenant, sachez que le nom de Montagny-près-Yverdon est connu aux antipodes, et que vous serez bien accueillis, à votre tour, dans leurs belles îles du Pacific !

Anne-Christine Rapin, pasteure

Agenda

- **Dimanche 9 décembre à 10h00**, à l'église de Montagny, culte avec la participation de Chor'Hom. Apéritif.
- **Mercredi 19 décembre à 19h00, Noël des familles**, à l'église de Method, Saynète présentée par les enfants. Collation à la sortie.
- **Lundi 24 décembre à 23h00, Veillé de de Noël**, à l'église de Method, animation par Noël en Chœur, Sainte-Cène. Vin chaud.
- **Mardi 25 décembre à 10h00, Culte de Noël**, à l'église de Montagny, Cène.

Du vendredi soir 30 novembre au 6 janvier – de 6h à 23h30

Venez découvrir la **Décoration de Noël et les petits personnages** réalisés lors d'ateliers pour les familles, proposés par les Dames de la Couture de Montagny
A découvrir dans le garage de la Cure de Montagny (Ch. de Cotty-Dessus 2)

Apéritif : le mardi 18 décembre, de 18h à 20h

Besoin de bois ?



Animaux – aide en cas d'urgence !

Protéger les animaux par des gestes appropriés

En cas d'urgence, qui s'occupe de mes animaux ?



Une **carte d'urgence** et un **autocollant d'urgence** sur la porte d'entrée permettent de s'assurer que vos animaux ne soient pas oubliés.

Une **carte d'urgence** à glisser dans le portefeuille :



Informe sur la personne qui s'occupe de vos animaux en cas d'urgence.

L'**autocollant d'urgence** pour la porte d'entrée :

En cas d'incendie, cet autocollant indique aux pompiers qu'un animal se trouve à l'intérieur.



Pour commander : ☎ aufklaerung@susyutzinger.ch - 📠 Susy Utzinger
Stiftung für Tierschutz
Wisslingerstrasse 1
CH-8483 Kollbrunn

**Commune de
Montagny**



Administration communale
Ch. du Clos Lucens 1
1442 Montagny-près-Yverdon

TÉLÉPHONE :
024 447 21 71

FAX :
024 447 21 70

ADRESSE ÉLECTRONIQUE:
contact@montagny.ch

Nous sommes sur le
Web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :
www.montagny.ch



Service de la Voirie

Le service de la voirie est à votre disposition au **078 911 57 57**.

Fermeture de fin d'année de l'Administration communale.

Nous vous informons que nos bureaux seront fermés du

vendredi 21 décembre 2018 à 12h00 au

lundi 7 janvier 2019 à 08h00

Joyeuses Fêtes de fin d'année !



Nous vous souhaitons à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes de Noël
ainsi que nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019 !